

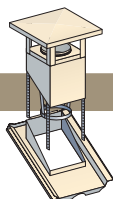


CONFORT

Sortie de toit air frais

La sortie de toit raccordée au réseau de distribution permet un apport de 40 % d'air neuf et abaisse la température de l'air chaud afin de préserver la qualité à l'intérieur de l'habitation.

Pour plus de détails sur les sorties de toit ventilation **voir page 363**



	Référence	Prix
Sortie de toit Ventilation	TDA	153,40
 Réduction centrée ventilation 160-125	RCV 160-125	08 160 402 10,83

Moteur de ventilation et boîtier filtre

Le moteur de ventilation peut être associé au boîtier filtre pour limiter les salissures au niveau des bouches de soufflage.

Moteurs	Référence	Prix
	Débit : 350 m³/h	08 002 200 305,83
	EXTRA 350	Eco-Participation 1,67
	Boîtier filtre isolé 350 à filtre métallique	08 002 201 124,04
	B 350	
Débit : 500 m³/h	EXTRA 500	08 003 200 342,45
	Eco-Participation	1,67
Boîtier filtre isolé 500 à filtre métallique	B 500	08 003 201 136,41

Kit EXTRA 350

■ Débit : 350 m³/h

■ Kit air chaud comprenant :

- 1 Extra 350,
- 1,5 m de flexible Alu isolé CVAC Ø 125,
- 1 boîtier de distribution 4 x 125, 1 té 125,
- 4 bouches de ventilation avec virole plac,.
- 13 colliers réglables et 10 ml de ruban adhésif.

Produit	Référence	Prix
Kit EXTRA 350	KW 350	08 021 200 603,37
		Eco-Participation 1,67



Bouche de soufflage

Les bouches de soufflage métalliques associées à une virole plac ont une section réglable afin d'équilibrer le réseau. Elles sont omnidirectionnelles (à jet d'air périphérique) ou unidirectionnelles (orientables).

	Produit	Référence	Ø 80 int.	Ø 100 int.	Ø 125 int.	Ø 160 int.	Ø 200 int.
	Virole plac pour bouche	VIRS ...	-	08 100 204 7,47	08 125 204 8,78	08 160 204 11,08	08 200 204 13,30
	Bouche de soufflage réglable	BSAR ...	-	08 100 201 25,67	08 125 201 33,08	08 160 201 37,98	08 200 201 47,06
	Virole plac avec ressort interne pour bouche BS	VIR ...	08 080 206 7,47	08 100 206 7,47	08 125 206 8,78	08 160 206 11,08	08 200 206 13,30
	Bouche de soufflage	BS ...	08 080 205 25,32	08 100 205 25,32	08 125 205 28,22	08 160 205 36,30	08 200 205 45,72

ÉCO-PARTICIPATION

Ce produit fait l'objet d'une facturation complémentaire au titre de l'Éco-Participation (Décret 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à l'élimination des équipements électriques et électroniques).